



La compétence gaz du SIEIL



Sommaire :

P 3 La compétence gaz du SIEIL

P 4 Carte des communes adhérentes

P 5 Une particularité en Indre-et-Loire

P 6 Transition énergétique : le gaz a un rôle à jouer

P 7 Economiser le gaz

P 8 Informations pratiques

2



Tours, le 27 mars 2018

La compétence gaz du SIEIL

La compétence gaz est entrée dans le giron du SIEIL à partir de 1998. À tout moment, une commune peut, par délibération, transférer sa compétence gaz au SIEIL pour l'exercice du contrôle réglementaire du concessionnaire ou pour créer un réseau public de distribution de gaz sur son territoire.

Sur les 156 communes disposant d'un réseau public de distribution de gaz en Indre-et-Loire, 105 communes ont fait le choix d'adhérer au SIEIL en lui déléguant cette compétence. Le SIEIL est donc la **principale autorité concédante du département**.

Il existe trois types de concessions "SIEIL" :

- les concessions historiques de distribution publique de gaz naturel en réseau, dans le cadre de la Loi de nationalisation datant de 1946, exploitées par GrDF,
- les concessions de distribution publique de gaz naturel en réseau, mises en place dans le cadre d'une déléguation de service public qui ont fait l'objet d'une procédure de mise en concurrence (Loi Sapin de 1993), exploitées elles aussi par GrDF,
- les concessions de distribution publique de gaz propane en réseau, dans le cadre d'une déléguation de service public qui ont fait l'objet d'une procédure de mise en concurrence par le SIEIL.

Au total, les concessions "SIEIL" comptent 15 248 points de livraison (PDL) pour 57 683 résidences principales représentant 138 552 habitants.

Le déploiement du gaz se fait en réseau souterrain et il est alimenté soit à partir du réseau de gaz naturel existant s'il est proche ou à partir d'un site de stockage (gaz propane) principal. Il y a donc deux types de dessertes en Indre-et-Loire :

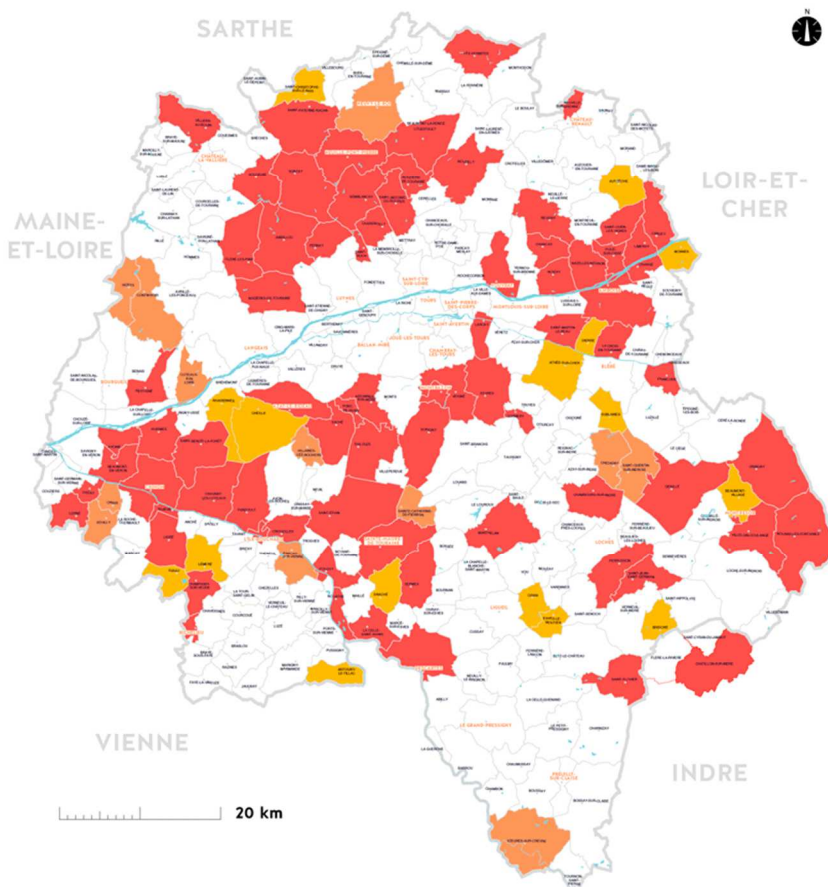
- En gaz naturel en réseau « bouclé » entre communes.
- En gaz propane en réseau local avec citerne.

3



GAZ

GAZ
COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES
 À LA DATE DU 1^{ER} JANVIER 2018



- Aucun réseau de distribution en gaz (16 communes)
- Présence d'un réseau privé de distribution en gaz (12 communes)
- Présence d'un réseau public de distribution en gaz (77 communes)

MARS 2018

Source : BDCarto IGN, SIEIL Service Cartographie

Conception : www.goodby.fr

CONTACTS



Une particularité en Indre-et-Loire

Pour réaliser sa mission de service public et permettre à toutes les communes d'accéder à la compétence gaz, même dans les zones non desservies en gaz, le SIEIL a construit le **1^{er} réseau public autonome en gaz propane sous le régime de l'affermage en France**. C'était en 2003, à Azay-le-Rideau. Cette idée avait déjà fait ses preuves en Italie et en Espagne, et quelques réseaux privés comme Tours Habitat ou Touraine Logement avaient déjà construit des réseaux autonomes.

Grâce à ce savoir-faire, le SIEIL a pu diversifier son offre publique et proposer une desserte en gaz propane aux communes situées dans des zones originellement non desservies en gaz.

Aujourd'hui, 72 communes possèdent des réseaux locaux avec citernes, alimentées en gaz propane. Trois concessionnaires sont distributeurs et fournisseurs de gaz propane en Indre-et-Loire : Butagaz, Primagaz et Sorégies.

Le SIEIL veille à ce que la construction des réseaux autonomes en gaz se fasse dans une logique globale d'aménagement du territoire qui prend en compte de nombreux paramètres : paysage, nombre de sites, nombre d'habitants, développement potentiel etc.

15 projets de construction de nouveaux réseaux sont actuellement en cours.



Transition énergétique : le gaz a un rôle à jouer

La demande mondiale en énergie et particulièrement en électricité devrait augmenter de 30% d'ici 2040 selon l'Agence Internationale de l'Energie dans son dernier rapport publié en novembre 2017.

De nombreux analystes* indiquent que le gaz pourrait jouer « un rôle majeur dans la transition énergétique », notamment dans le secteur électrique en se substituant au charbon (dont la combustion entraîne des émissions de CO2 deux fois plus importantes) et en palliant l'intermittence des sources renouvelables à production variable.

Le gaz est en effet une solution d'équilibrage entre les énergies fossiles polluantes et l'électricité d'origine renouvelable ou pas. Il soulage aussi le réseau électrique à la fois dans la production, le transport et la distribution. Et la réduction de la consommation est désormais possible avec des nouveaux matériels performants comme les chaudières à condensation ou les pompes à chaleur fonctionnant au gaz.

Le gaz reste cependant une énergie fossile "carbonée" même si celle-ci fait partie des plus propres d'entre elles. Depuis la loi de transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015, c'est le branle-bas de combat chez les fournisseurs d'énergie afin de respecter les exigences du gouvernement, soit arriver à une consommation de gaz en 2030 représentée par au moins 10% d'énergies renouvelables.

Du gaz d'origine renouvelable

Les bio-gaz, gaz produits par la fermentation de matières organiques animales ou végétales et le bio-propane fabriqué à base d'isobutène dont une partie vient des déchets des cannes à sucre, vont petit à petit remplacer le gaz naturel ou le gaz issu du raffinage du pétrole.

Les réseaux publics de gaz gérés par le SIEIL, vont donc pouvoir être alimentés, à terme, par du bio-gaz ou du bio-propane qui limitent l'effet de serre en intégrant des produits d'origine renouvelables.

* Sylvie Cornot-Gandolphe, «Le gaz dans la transition énergétique européenne: enjeux et opportunités», Études de l'Ifri, janvier 2018



Economiser le gaz

Des économies sur les factures de gaz pour les communes adhérentes au SIEIL

La fin des tarifs réglementés du gaz en 2015 a incité le SIEIL à se regrouper avec d'autres syndicats d'énergie, celui d'Eure-et-Loir et de l'Indre, pour passer des appels d'offre communs et réduire la facture d'énergie pour les communes adhérentes, sans pour autant renoncer à la qualité de la fourniture demandée. Grâce à ce groupement d'achat piloté par le SIEIL, une économie moyenne de 19% sur l'achat de gaz a été réalisée entre 2015 et 2017.

Une économie non négligeable quand on sait que la dépense énergétique d'une commune, quelle que soit sa taille, représente en moyenne 5% du budget annuel de fonctionnement. En France, la consommation d'énergie totale du patrimoine communal s'élève à 30 milliards de kWh, soit une dépense annuelle de 2 milliards d'euros*.

* enquête Energie et Patrimoine Communal de 2005

7

Gazpar, le compteur gaz intelligent

Le compteur communicant Gazpar développé par GrDF a pour objectif de permettre aux utilisateurs de mieux maîtriser la consommation quotidienne de gaz naturel. Relevées de façon automatique et à distance, les données sont accessibles au quotidien sur un téléphone ou par Internet. Cela permet à l'utilisateur d'agir directement sur sa consommation en choisissant par exemple de baisser le chauffage, de fixer un seuil à ne pas dépasser ou de voir l'évolution de la consommation de son logement dans le temps. Grâce à ce nouveau compteur gaz, GrDF estime en moyenne une économie d'énergie de 1,5% par client. GrDF prévoit le remplacement de 11 millions de compteurs par Gazpar entre 2016 et 2022.



Informations pratiques

SIEIL - Syndicat Intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire :

12-14 rue Blaise Pascal – BP 51314 – 37013 Tours Cedex 1

Tél. 02 47 31 68 68

sieil@sieil37.fr

Président : Jean-Luc Dupont

Vice Président en charge de la compétence gaz : Gérard Martellière

Direction Générale : Sophie Nicolas

Responsable du Service gaz : Pascal Barroux

Le SIEIL, Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, naît en 1937 de la volonté des maires du département de s'unir pour assurer pleinement leur mission de service public de la distribution d'électricité. Le SIEIL est un établissement public de coopération intercommunal, composé de toutes les communes du département sauf Tours, géré par un comité syndical regroupant les délégués des collectivités adhérentes et un bureau, adhérent à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Le SIEIL est principalement chargé de développer et renforcer le réseau de distribution publique d'électricité, dont l'exploitation est confiée, aux termes du cahier des charges actuel, au concessionnaire ENEDIS, dont il contrôle en permanence l'activité. C'est également le propriétaire des bornes publiques de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables d'Indre-et-Loire.

8